

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 21	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
<b>Ont voté :</b> Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0	<b>Étaient présents :</b> Catherine STARON, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Christophe PINEL, Adeline FILLOT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH et Valérie CHANUT  <b>Absents :</b> Thierry DILLENSEGER, Pascale MILLOT, Jean Pierre COMBLET, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Serge MICHAUT.  <b>Pouvoirs :</b> Thierry DILLENSEGER (pouvoir donné à Catherine STARON), Pascale MILLOT (pouvoir donné à Elyane CLOP), Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Anne Marie ISSARTIAL)  <b>Secrétaire de séance :</b> Françoise ROUBIN

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/05/2023**  
**N°2023-042**

**OBJET : Demande de subvention auprès du département du Rhône – partenariat territorial**

VU le Code général des collectivités territoriales,

Le Partenariat territorial permet de soutenir des investissements de proximité au service des Rhodaniens, d'accompagner, guider et conseiller, communes et intercommunalités dans leurs projets et de maintenir ou créer des milliers d'emplois.

Les projets couvrent de nombreux domaines :

- Accessibilité
- Aménagement des centres-bourgs et des centres-villes
- Cadre de vie et environnement
- Développement local
- Équipements sportifs et/ou culturels
- Maintien des commerces
- Sécurité
- Transformation énergétique

Il s'agit d'un partenariat fondé

- Sur le principe de projet annualisé plutôt que des contrats sur plusieurs années
- Sur la forme d'un appel à projet piloté par les Conseillers Départementaux
- Sur le soutien financier et sur la fluidité administrative

Un engagement réciproque clairement défini.

Madame le Maire indique que différents projets communaux peuvent être éligibles.

**Le conseil municipal,**  
**Madame Catherine STARON, Maire, entendue**  
**A l'unanimité des membres présents et représentés**

Accusé de réception en préfecture  
069-216902684-20230525-2023-042-DE  
Date de télétransmission : 30/05/2023  
Date de réception préfecture : 30/05/2023

**AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention au titre du partenariat territorial et de signer tous les documents y afférents.**

Publiée le 30/05/2023

Pour extrait certifié conforme,

Pour Françoise ROUBIN  
Secrétaire

Catherine STARON  
Maire,

